

Terme Bac Pro : Acteurs et enjeux de l'aménagement des territoires français

Réponses aux questions de la 1ère partie : les enjeux

DOC 1

1. Quel est le rôle du Commissariat général à l'égalité des territoires ?

Le rôle du Commissariat général à l'égalité des territoires est d'accompagner le Gouvernement pour coordonner et mettre en œuvre la politique d'égalité, de cohésion et de développement des territoires qui vise à lutter contre le creusement des inégalités territoriales et de destin entre citoyens.

2. En quoi ce rôle est-il important ?

Son rôle est important car il convient en effet de préparer les territoires à faire face à la concurrence économique et environnementale, à l'échelle nationale, européenne et mondiale en permettant d'assurer une meilleure prise en compte par les pouvoirs publics des besoins des territoires et ce à tous les niveaux d'intervention, du Ministère de la Cohésion Sociale jusqu'aux collectivités locales.

DOC 2

1. Dans quels domaines intervient la métropole ?

La métropole intervient dans les domaines liés à l'urbanisme (autorisation de construire dans certaines conditions), gestion de la mixité des services (services publics, commerce, industries, banques, artisans), aménagement des zones dédiées aux transports (plate-forme multi-modales, espaces piétonniers, espaces vert et végétalisation des rues...)

2. En quoi cela illustre bien le thème ?

Cela illustre bien le thème car on y retrouve la plupart domaines dans lequel le PLU possède un caractère prescriptif (qui s'impose). A travers la gestion des permis de construire, il définit les règles indiquant quelles formes doivent prendre les constructions, quelles zones doivent rester naturelles, quelles zones sont réservées pour les constructions futures, etc.

DOC 3

1. Quels domaines sont évoqués dans cette représentation ?

- *La santé*
- *L'éducation*
- *Le commerce*
- *Les loisirs et la culture*
- *L'économie locale et donc les emplois*

2. Sur quels outils administratifs les décideurs peuvent s'appuyer ?

- *Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT)*
- *Le Plan local d'urbanisme (PLU)*

Synthèse :

- Ce plan est développé par le *Ministère de la Cohésion Sociale*

- Les projets d'aménagement du territoire sont développés par les *Collectivités*

Territoriales à travers des outils administratifs comme *le SCOT et le PLU*